

# Privées de classe depuis quatre mois, deux enseignantes ne « veulent pas se laisser faire »

Suspendues à la veille de la rentrée scolaire, le 30 août 2022, deux enseignantes de l'école de Saint-Martin-de-Fontenay n'ont toujours pas été réintégrées dans leurs postes. Sans information précise sur les raisons de cette éviction, elles s'en émeuvent.

**SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY**

« C'est une situation ubuesque ! » Quatre mois après s'être vues notifier leur suspension, à la veille de la rentrée scolaire de septembre 2022 (*Liberté* du 8 septembre 2022), deux enseignantes de CE2 et CM1/CM2 de l'école Charles-Huard de Saint-Martin-de-Fontenay sont toujours sous le choc. « C'est très dur psychologiquement, soulignent les deux femmes, actuellement en arrêt de travail. Surtout qu'on ne sait toujours pas précisément ce qu'on nous reproche ».

**« Propos graves » ou « messages privés » ?**

Le 30 août 2022, alors qu'elles s'apprêtaient à retrouver leurs classes respectives, dans lesquelles elles enseignent depuis une quinzaine d'années, après avoir préparé des projets scolaires pour l'année à venir, les deux collègues ont appris qu'elles étaient suspendues de leurs fonctions. À titre conservatoire dans un premier temps, le temps pour l'Inspection académique de décider d'une éventuelle sanction disciplinaire.

La raison avancée ? « Des propos graves » que les deux femmes auraient tenu à propos de la directrice de l'école. Sauf que ces « propos graves » auraient été tenus au cours



Deux enseignantes de l'école de Saint-Martin-de-Fontenay, suspendues en septembre 2022, n'ont pas retrouvé leurs postes. En conflit avec l'Inspection académique, elles sont toujours en arrêt de travail. Nicolas CLAICH

de conversations privées entre les deux femmes, via une messagerie électronique. « Nous sommes amies, on discutait de tout, y compris de futures réunions, précisent-elles. On a pu qualifier notre directrice d'autoritaire, mais toujours dans le respect de sa personne ». Des captures d'écran de ces messages sont parvenues jusqu'à la Direction académique des services de l'Éducation nationale du Calvados. Comment ? « L'Éducation nationale nous a fourni des tablettes numériques, en septembre 2021, mais sans code d'accès

ni identifiant, explique l'une des deux enseignantes. Comme elles étaient de la même marque que mon téléphone, mon compte était accessible sur les deux appareils ». C'est en voulant effacer les données personnelles des tablettes, en juin 2022, que l'administration serait tombée sur ces messages privés...

**« Quand un enfant n'est pas d'accord, on ne l'exclut pas »**

Administrativement, les deux enseignantes martifontaines ne sont plus suspendues par l'Édu-

cation nationale. Mi-octobre, au cours d'un entretien avec la DSDEN, on leur a signifié qu'aucune sanction disciplinaire n'était prononcée contre elle par le service juridique. « On nous a bien rappelé que notre dossier professionnel était irréprochable, mais on nous a proposé... d'être remplaçantes sur nos propres postes ! » Forcément inacceptable pour les deux femmes, très attachées à l'école et à leurs élèves. « Tous les jours, je croise des parents ou des enfants qui me demandent quand je reviens, soupire la

maîtresse du CE2, qui habite à 50 mètres de Charles-Huard. Je ne sais pas quoi leur répondre... »

En novembre 2022, les deux collègues ont été affectées sur des postes de remplacement, dans des écoles de Caen. « On a reçu un courrier recommandé un mardi nous annonçant qu'on était affectées à partir du... lundi », s'étonnent-elles.

Depuis, elles sont en arrêt de travail, tout comme la directrice, d'ailleurs, mais ne comptent pas attendre de connaître leur sort en restant les bras croisés. Sans trace écrite de leur situation, elles envisagent de saisir le tribunal administratif pour contester leur suspension. « On ne peut pas laisser tomber. On a des valeurs qu'on s'efforce de transmettre chaque jour aux enfants : la liberté de penser,

la confrontation des idées. Quand un enfant n'est pas d'accord, on ne l'exclut pas pour autant. Nous pensions que c'étaient les valeurs de l'Éducation nationale... On ne comprend pas pourquoi il n'y a eu aucune médiation. L'Inspection s'est basée sur une seule version ».

**Une plainte déposée**

Par ailleurs, une plainte a été déposée auprès du procureur de la République, pour « atteinte au secret des correspondances », suite à la diffusion des messages privés auprès de la hiérarchie de l'Inspection académique. « J'ai été victime d'une infraction, j'attendais plutôt d'être protégée par l'institution », déplore l'enseignante de CE2.

● Nicolas CLAICH

**« La situation n'est pas apaisée »**

Contactée, Armelle Fellahi, la directrice des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), apporte son éclairage. « Actuellement, l'école de Saint-Martin-de-Fontenay fonctionne normalement. Nous travaillons avec les personnes concernées pour que, à la rentrée de septembre 2023, la situation soit apaisée. C'est le plus important pour les élèves et c'est mon objectif. Il n'est pas atteint pour le moment, il faut se laisser un peu de temps.

Les deux enseignantes ne sont plus suspendues, elles ont reçu des propositions d'affectation. Si leur retour n'avait aucune incidence, je le ferai, mais ce n'est pas le cas actuellement ».

● Nicolas CLAICH

## Pourquoi il n'y a pas de ferry entre Ouistreham et l'Angleterre cette semaine ?

La Brittany Ferries n'assure aucune liaison entre Caen-Ouistreham et Portsmouth cette semaine. Explications.

Depuis lundi 9 janvier et jusqu'au vendredi 13 janvier 2023, la ligne Caen-Ouistreham et Portsmouth est suspendue.

**Des travaux de maintenance**

En raison d'un chantier de maintenance de la passerelle qui permet aux véhicules de monter à bord du bateau, les navires de Brittany Ferries ne peuvent accoster à Ouistreham.

La CCI (chambre de commerce et d'industrie) Caen Normandie mène ces travaux « de remplacement d'éléments qui permettent la manœuvre de la passerelle (vérins de manœuvre) ».

« Cette opération d'une durée d'une semaine rentre dans le cadre d'une politique de



En raison de travaux, il n'y a pas de ferry entre Ouistreham et Portsmouth. Archives Liberté

**maintenance régulière des équipements.**  
CCI DE CAEN

« L'opération nécessitant l'arrêt de l'exploitation est réalisée en deux temps (un temps par côté de passerelle) », précise la CCI. « Le premier cette semaine, et le

second, d'une semaine également, sera effectué en janvier 2024. »

Le coût global de cette opération est de 335 000 €.

**Les navires vers d'autres ports**

La CCI qui ajoute que le « chantier nécessite une coor-

dination avec la compagnie Brittany Ferries qui durant cette période réoriente ses flux vers d'autres ports tels que Roscoff, Saint-Malo, Cherbourg. »

La réouverture de la ligne est prévue samedi 14 janvier 2023 avec l'escale de 6 h 30.

● Arnaud HEROULT

## Philémon Perrot, nouveau sous-préfet

Pour son premier poste, Philémon Perrot ne pouvait rêver meilleure affectation que la Préfecture du Calvados. Tout juste sorti de l'ENA, il a succédé, dimanche 8 janvier, à Julien Décré en qualité de directeur de cabinet du préfet et sous-préfet de l'arrondissement de Caen. « Il y a énormément d'enjeux dans le Calvados », apprécie le jeune homme de 27 ans.

**Le 80<sup>e</sup> D-Day déjà en tête**

Dès mercredi, il s'est penché sur l'organisation du 80<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement de Normandie, l'une des prérogatives du « dircab ». « L'aspect mémoriel est l'une des spécificités du département qui m'a incité à postuler ici ».

Le Calvados n'est pas totalement inconnu à ce titulaire d'un Master de management et d'un Master d'affaires publiques, obtenus à HEC et Sciences Po Paris, originaire des Yvelines. « J'ai de la famille à Honfleur et je suis venu plusieurs fois au cours de mon stage de 8 mois



Philémon Perrot, nouveau directeur de cabinet du préfet du Calvados Nicolas CLAICH

à la Préfecture de région, à Rouen », précise-t-il. De retour d'un autre stage, de trois mois, à l'ambassade de France au Cameroun, Philémon Perrot a passé quelques semaines à la Direction générale de la police nationale. Pas anodin puisque la sécurité publique est l'un des domaines d'intervention du directeur de cabinet. « On va porter un regard sur les questions de cybersécurité, qui ont touché le Calvados dernièrement », annonce-t-il.

● Nicolas CLAICH